

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-6-12122022

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le
ID : 026-212601058-20221212-DEL_06_12122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 05/12/2022 Secrétaire de séance : Sandrine RIDEL
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis		X		Denis CONIL	
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine		X		Yannis ROCHAS	
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : admission en non-valeur d'un titre de recettes de l'année 2019

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 décembre 2022 (liste 5763830131), le maire propose d'admettre en non-valeur un titre de recette de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes 2019
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 109.68 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

La secrétaire de séance
Sandrine RIDEL



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0